

2022/50

Département de l'Essonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLABÉ
Séance du 30 septembre 2022**

Date de la convocation : 22 septembre 2022

Date de l'affichage : 22 septembre 2022

Membres du Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28 dont 4 par procuration

**OBJET DE LA DELIBERATION n°2022/50 : RAPPORT ANNUEL 2021 –
RÉGIE DE L'EAU**

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué en date du 22 septembre 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle Roger DUBOZ, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Fabrice ROUZIC, Madame Isabelle WIRTH, Monsieur Patrick HASSAIM, Madame Nadia LIYAOUÏ, Monsieur Robert NIETO, Madame Pascale HUVIER, Monsieur Laurent SILVERA, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Valérie SELLIER, Monsieur Youssef DOUH, Monsieur Valentin SALLES, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Thierry GAILLOCHON, Madame Martine CHAUCHARD, Monsieur Aziz AOUACHRIA, Madame Arlette PIN, Monsieur Jean-Claude DEVELAY, Madame Maryvonne MARTIN.

Madame Anne TRAMBAUD-DUFRESNE, Madame Colette DASPRESZ, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Monsieur Christian BERTAUX, Madame Nathalie GOMEZ.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Céline ONESTAS a donné pouvoir à Madame Pascal HUVIER.

Monsieur Kimou ACHIEPI a donné pouvoir à Monsieur Laurent SILVERA.

Monsieur Denis GUILLOT a donné pouvoir à Madame Valérie SELLIER.

Madame Nicole WAGHEMAEKER a donné pouvoir à Madame Maryvonne MARTIN.

ABSENTS EXCUSES :

Madame Pascal GUILLON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Maryvonne MARTIN est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N°2022/50 : RAPPORT ANNUEL 2021 – RÉGIE DE L'EAU

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-13 et L.2224-5,

VU la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiée sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 modifié pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 2 mai 2007 modifié relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

VU le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement,

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Régie Eau Grand Paris Sud pour l'exercice 2021,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne,

FAIT et **DELIBERE** en séance le 30 septembre 2022, et ont signé la liste d'émargement, les membres présents.



Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

Rapport annuel de la Régie de l'Eau

Exercice 2021

Ce présent rapport est établi conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

PREAMBULE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 consacre l'eau en tant que « patrimoine commun de la Nation ».

Le Code de l'environnement, dans son article L210-1, est désormais rédigé comme suit :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis, l'usage de l'eau appartient à tous et chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.

Les coûts liés à l'utilisation de l'eau, y compris les coûts pour l'environnement et les ressources elles-mêmes, sont supportés par les utilisateurs en tenant compte des conséquences sociales, environnementales et économiques ainsi que des conditions géographiques et climatiques. »

La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud exerce la compétence eau potable en régie sur les communes de Bondoufle, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Ris-Orangis et Villabé. La Régie de l'Eau de Grand Paris Sud exploite le service public de distribution d'eau potable.

Dans un souci de transparence et d'information des usagers dans la gestion des services publics locaux, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation de la publication annuelle d'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, que le Président de la Communauté d'Agglomération est tenu de présenter au Conseil de Communauté dans les neuf mois qui clôturent l'exercice.

Il est également présenté à chaque Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

L'ensemble des indicateurs réglementaires est présenté en annexe de ce document.

SOMMAIRE

1. LES FAITS MARQUANTS	PAGE 4
2. LES CHIFFRES CLES	PAGE 5
3. PRESENTATION DE LA REGIE	PAGE 6
4. LE PATRIMOINE DE LA REGIE	PAGE 12
5. L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS	PAGE 16
6. LE PRIX DU SERVICE	PAGE 19
7. LES MOYENS FINANCIERS	PAGE 23
8. LES INDICATEURS DE PERFORMANCES	PAGE 25
9. LES PERSPECTIVES	PAGE 26
ANNEXES	PAGE 27

1. LES FAITS MARQUANTS

- Gestion la crise sanitaire COVID : la Régie de l'Eau a garanti la continuité de ses activités : la distribution de l'eau et les interventions d'urgence ont été assurées sur l'ensemble du territoire.
- Etude relative à l'élargissement de la Régie de l'Eau (périmètre géographique, compétences, forme juridique : régie à seule autonomie financière versus régie personnalisée)
- Diagnostic technique (inspection des ouvrages) sur les 7 nouvelles communes devant intégrer la Régie au 1^{er} janvier 2022 : Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Cesson, Lieusaint, Nandy, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis
- Analyse des bases de données des nouvelles communes pour rectification en amont chez Suez.
- Appels téléphoniques importants sur la fin du mois de novembre et en décembre, dès la réception des courriers par les communes reprises au 1^{er} janvier 2022
- Préparation à l'intégration des nouvelles communes
- Rupture d'alimentation de la régie le 4 mars 2021

2. LES CHIFFRES CLES

- 18 362 abonnés desservis
- Absence de branchements en plomb
- 8 341 395 m³ facturés

Gestion technique

- Rendement de réseau : 90,5%
- 39,9% compteurs inaccessibles
- Taux de relève des compteurs : 94%
- Taux de relève des compteurs grands comptes : 98%
- 2 182 interventions sur compteurs (enquêtes, renouvellements, réparations) dont 740 réparations sur compteurs
- 97 fuites réparées (127 en 2020) dont 38 fuites canalisations (35 en 2020), 56 fuites branchements et 3 fuites accessoires.
- 4 149 ml de canalisations renouvelés
- 106 ml d'extension de canalisations
- 100 % des analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes

Gestion abonnés

- 6 371 courriers adressés lors de la période de relève précisant les mesures mises en place pendant la pandémie COVID-19 (11 584 en 2020)
- 41 632 factures (42 546 en 2020) : annulations/réfections de factures à la suite des index communiqués par les abonnés à réception des factures
- 16 895 contacts (18 663 en 2020) :
 - 12 735 appels téléphoniques (11 979 en 2020)
 - 1 122 courriers (880 en 2020)
 - 727 visites (864 en 2020)
 - 997 email (2 734 en 2020)
 - 1 314 contacts via l'agence en ligne (2 206 en 2020)
- 94,56% des appels décrochés ; niveau de service maintenu malgré les nombreux appels sur la période d'avril à juin pour la communication des index de compteur
- Taux d'impayés : 1,17%
- Taux de réclamations : 0,7/1000 abonnés

3. PRESENTATION DE LA REGIE DE L'EAU DE GRAND PARIS

Baisser le prix de l'eau, mettre en place un service public de qualité et de proximité, favoriser une gouvernance partagée avec les usagers, assurer un meilleur entretien du réseau et maîtriser à long terme le patrimoine de la collectivité, assurer la solidarité avec les usagers en situation de précarité... Tels sont les objectifs qui ont conduit les élus de la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne et les Maires des six communes (Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé) à prendre la décision, en septembre 2011, de créer une régie publique pour la distribution de l'eau potable.

La Régie de l'Eau de Grand Paris Sud, créée en mai 2012, exploite le service public de distribution de l'eau potable sur les communes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Ris-Orangis et Villabé depuis le 1^{er} janvier 2013.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le périmètre a été étendu à la commune de Grigny.

L'organisation mise en place a permis d'atteindre les objectifs fixés : service de qualité, de proximité, réactif, meilleure lisibilité du service public, gestion patrimoniale, et baisse de 12% du prix facturé à l'usager.

Ses missions

Ne disposant pas d'unité de production d'eau potable, la régie achète de l'eau en gros à Eau du Sud Parisien.

La Régie de l'Eau vend de l'eau aux communes d'Echarcon (vente d'eau en gros) et de Corbeil-Essonnes (secours).

La Régie de l'Eau intervient dans les domaines suivants :

Distribuer l'eau :

- Fournir de l'eau potable aux habitants, entreprises (surveiller la qualité de l'eau)
- Fournir de l'eau en gros ou secours aux collectivités partenaires et participer à l'interconnexion des réseaux afin de sécuriser les collectivités voisines
- Exploiter les ouvrages de distribution et l'unité de rechloration (rechercher et réparer les fuites sur ouvrages)
- Assurer la surveillance des travaux d'extension et de renouvellement du réseau
- Mettre en service les nouveaux branchements
- Renouveler les compteurs
- Entretien des ouvrages de défense contre l'incendie

Assurer un service de proximité :

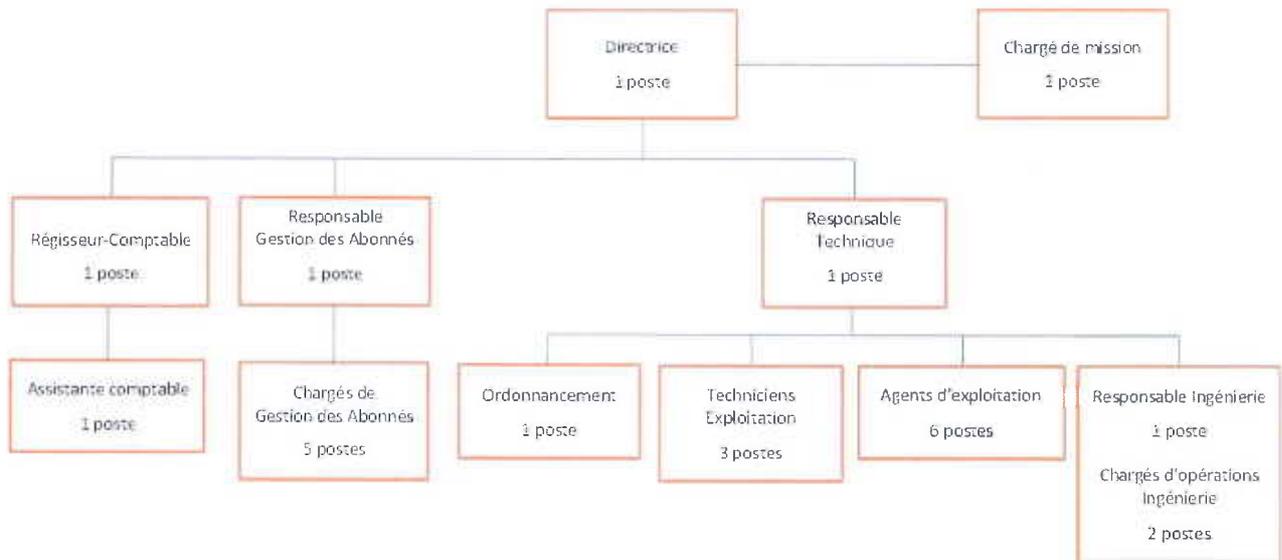
- Proposer un service d'accueil physique et téléphonique adapté
- Relever les compteurs
- Facturer les consommations
- Organiser et facturer les travaux de branchements
- Appliquer le règlement de service
- Communiquer

La Régie de l'Eau alimente la population des communes de Bondoufle, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Ris-Orangis et Villabé, estimée à 147 663 habitants au 31 décembre 2021.

Le nombre d'abonnés de la régie atteint 18 362 au 31 décembre 2021 ; il est stable (18 332 en 2020).

Une équipe de professionnels

L'équipe de la régie a été consolidée dès 2018 pour anticiper la reprise du service public d'eau potable de la commune de Grigny ; l'effectif est désormais constitué de 24 agents :



→ Garantir la qualité du service auprès des abonnés/usagers

Ce service a été organisé afin de **garantir un haut niveau de service** aux abonnés et usagers du service.

Un service de proximité

- un accueil des abonnés a été spécifiquement mis en place pour répondre aux différentes demandes (16 895 contacts) et gérer la facturation (41 632 factures)
- Un service d'astreinte répond aux sollicitations en dehors des heures ouvrées (118 interventions)

L'accueil des abonnés

Situé au 9-13 avenue du Lac à Evry-Courcouronnes, l'accueil physique de la régie est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, et de 13h30 à 17h30.

En 2021, 727 visites en agence ont été enregistrées, ce qui représente 3 visites par jour en moyenne.

Par ailleurs, un numéro vert 0800 328 800 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis à disposition des usagers aussi bien pour les démarches administratives que pour solliciter une intervention en cas d'urgence (24h/24, 7j/7).

La permanence téléphonique est organisée du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, sans interruption

Sur **16 895 contacts enregistrés** en 2021, **12 735 sont des contacts téléphoniques**, soit une moyenne de **44 appels par jour**. Ce média est privilégié par les abonnés.

Les abonnés disposent également d'un espace abonné permettant un accès direct aux services au moyen de l'agence en ligne.

Sur eau.grandparissud.fr, vous pouvez effectuer des démarches (paiement, demandes,...) et consulter et télécharger :

- le règlement du service
- le guide pratique du bon usage de l'eau
- les tarifs applicables au service de l'eau

L'astreinte

Pour faire face aux situations d'urgence et garantir la continuité du service, la régie a mis en place un service d'astreinte qui prend le relai de l'activité en dehors des heures ouvrées : les appels arrivant sur le numéro vert (0800 8828 800) sont renvoyés sur l'astreinte technique de la Communauté d'Agglomération qui en cas de nécessité de service ou d'urgence prévient l'équipe d'astreinte composée d'un agent technique de réseau et d'une équipe d'intervention, mobilisable immédiatement **24h/24, 7j/7**.

En 2021, **118 interventions** ont été engagées en dehors des heures ouvrées (76 sur réseaux et 42 sur postes de comptage).

Un service réactif

- 91% des demandes par courrier sont traitées dans un délai maximum de 5 jours. Certains courriers spécifiques nécessitent en effet une instruction particulière occasionnant un délai de réponse plus long.
- **94,5% des appels** arrivant sur le numéro vert **sont décrochés** :
 - o 75 % décrochés en moins de 15 secondes
 - o 95 % décrochés en moins de 30 secondes
 - o Temps moyen de communication : 2,86 minutes

La relève des compteurs

Les compteurs sont relevés par le personnel de la régie :

- 1 fois par an pour les compteurs ordinaires (de mars à juin)
- 4 fois par an pour les abonnés, appelés « grands comptes », dont la consommation est supérieure à 6 000 m³ répartie sur un ou plusieurs compteurs sur un même site (mars, juin, septembre, décembre).

En 2021, 5 agents vacataires ont été recrutés pendant 3 mois (de mars à juin) pour relever les index des compteurs ordinaires.

Les 651 compteurs « grands comptes » ont été relevés par des agents de la Régie de l'Eau ; seuls 80 compteurs « grands comptes » ne sont pas équipés de la télérelève.

40% du parc compteurs étant inaccessible (compteur en jardin, cave, garage, intérieur, palier, sous sol, etc...), la régie a fait le choix d'adresser, à chaque abonné ayant un compteur inaccessible, un courrier d'avis de passage lui indiquant le jour et la plage horaire du passage de l'agent releveur, selon le planning établi par le service technique.

Ainsi, **6 370 courriers d'avis de passage et d'auto-relève** ont été adressés aux abonnés en 2021.

Le taux de relève des compteurs ordinaires 2021 est de 94%.

Les **651 abonnés « grands comptes »** représentent 50% du volume facturé à l'année. Il est donc très important de relever ces compteurs régulièrement, d'une part, pour identifier des dysfonctionnements (p.ex. : fuite avant et après compteur, compteur bloqué), et d'autre part, pour assurer une facturation basée sur des index réels.

A cet effet, les agents du service gestion des abonnés effectuent des appels sortants pour prendre des rendez-vous pour relever les compteurs inaccessibles, ce qui a permis de garantir un **taux moyen de relève des grands comptes de 98%** en 2021.

Tout abonné qui ne peut être présent lors du passage de l'agent peut communiquer son index en composant le numéro vert : au 0 800 328 800. Toutefois, en l'absence d'index, la consommation est estimée.

La facturation

La facturation est **semestrielle**. Ainsi, deux factures sont établies :

- l'une, sur la base des consommations réelles, en fonction du relevé des compteurs
- l'autre, sur la base d'une estimation.

Les abonnés ayant choisi le paiement par prélèvement mensuel, reçoivent une facture annuelle.

Les abonnés « grands comptes » sont facturés trimestriellement.

Soucieux du confort de l'utilisateur, différents moyens de paiement ont été mis en place. Les factures peuvent être réglées par Titre Interbancaire de Paiement (T.I.P.), chèque, prélèvement automatique, paiement par Internet ou espèces déposées auprès du service « gestion des abonnés » de la régie.

Au 31 décembre 2021, **73,67% des montants acquittés sont automatisés** soit via le réseau tiers sous forme de TIP ou C.B. ou chèque (23,65%), soit par prélèvement à échéance des factures (40,15%) ou par prélèvement mensuel (9,87%).

38,04% des abonnés sont mensualisés ; ce taux est stable par rapport à l'année précédente (37,3%).

Les chiffres clés :

- **41632 factures** ont été générées dont 24 446 factures de relève
- Suite à la relève des compteurs, la régie a adressé 1 117 courriers d'information de hausse de consommation
- Sur 146 demandes de dégrèvement pour fuite déposées, 138 ont été accordées, soit 84 766 m³ dégrévés

Encaissement et recouvrement

Lorsque l'abonné ne paye pas sa facture avant la date d'exigibilité de la facture, la régie de l'eau lui adresse une lettre de relance pour recouvrer l'intégralité de la facture (relance amiable) et lui applique 10 € pour frais de relance. L'abonné dispose alors d'un nouveau délai de paiement pour régler sa facture.

A défaut de règlement dans les délais, la facture passe en contentieux : elle est transmise à la Trésorerie Principale, habilitée à poursuivre les recouvrements et à utiliser les ordres de tiers détenteurs employeur et banque.

En 2021, le **taux d'impayés s'élève à 1,17%** (0,94% en 2020).

L'accès à l'eau pour tous

Des échéanciers de paiement peuvent être mis en place avec la Trésorerie pour les familles en difficultés. En 2021, **801 échéanciers ont été accordés** (919 en 2020), permettant ainsi à 3,56% des abonnés d'échelonner leurs règlements. Notons que **148 échéanciers ont été annulés pour non-respect des échéances** (112 en 2020).

Le Fonds de Solidarité Eau (FSE) :

Afin de favoriser l'accès à la ressource en eau et réduire la communauté d'agglomération Evry Centre Essonne (ex-CAECE), avait décidé, lors de sa séance du 6 juillet 2010, d'instaurer un **fonds de solidarité eau**, destiné à aider les habitants les plus modestes du territoire de l'agglomération, en habitat individuel ou collectif, à régler leurs dépenses d'eau.

En janvier 2013, suite à la création de la régie publique de l'eau, la communauté d'agglomération a décidé de reconduire ce dispositif et de le faire évoluer. Il a été maintenu après la fusion.

Jusqu'alors, ce fonds de solidarité eau était doté annuellement :

- d'une contribution de la Régie de l'Eau de la communauté d'agglomération pour un montant de 15 000 €,
- d'une contribution du délégataire du service de l'assainissement, Suez Eau France, évaluée à 0,005 €/m³ facturé sur le périmètre du territoire Evry Centre Essonne.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Régie de l'Eau est étendue à la commune de Grigny et les communes d'Evry et Courcouronnes ont fusionné.

Pour prendre en compte ces évolutions, le dispositif a été révisé par délibération du conseil de communauté en date du 9 juin 2020 :

- la **contribution de la Régie** a été fixée à 0,005 €/m³ facturé sur le périmètre Régie, soit environ **41 000 €/an**
- la contribution du délégataire du service de l'assainissement (Suez Eau France) a été maintenue à 0,005 €/m³ facturé sur le périmètre ex-CAECE, soit environ 32 000 €/an
- une contribution du budget annexe assainissement de GPS a été instaurée pour prendre en compte la gestion du réseau d'assainissement de Grigny en régie. Elle a été fixée à 0,005 €/m³ facturé sur la commune de Grigny, soit environ 8 000 €/an.

La dotation 2021 s'établit comme suit :

	Montant 2021 (en € HT)
Contribution Régie Eau	41 007
Contribution délégataire assainissement (Suez)	33 039
Contribution budget assainissement (Régie Grigny)	8 146
Total	82 192

Le fonds étant destiné aux familles les plus en difficulté, il a été décidé que le fonds de solidarité serait réparti entre les différents CCAS des communes, selon les mécanismes retenus en 2013 : partie fixe de 1 000 € pour chaque CCAS et part variable au prorata du nombre de ménages bénéficiaires de l'APL.

Ville	Dotation par commune (en € HT)
Bondoufle	2 663
Évry-Courcouronnes	42 339
Grigny	19 187
Lisses	2 653
Ris-Orangis	13 224
Villabé	2 125
TOTAL	82 192

Au moment de l'élaboration du rapport, nous n'avons pas connaissance des montants des aides attribuées par chacun des CCAS.

Protection de la ressource en eau :

Dans l'objectif d'améliorer la solidarité dans le domaine de l'eau potable tout en s'engageant pour une gestion durable de l'eau, la Communauté d'Agglomération a décidé en décembre 2014 de s'inscrire dans l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ouverte par la Loi Brottes notamment par la mise en œuvre de deux actions :

- L'amélioration des modalités d'attribution du Fonds de Solidarité Eau (FSE) existant ;
- La fourniture de kits d'économie d'eau et leur installation au domicile de ménages prioritaires au regard de leur situation économique et sociale.

Compte-tenu du contexte sanitaire, la démarche engagée avec l'association VoisinMalin visant à sensibiliser les habitants à la protection de la ressource et aux économies d'eau a été suspendue en 2020 et 2021.

Rappel de la démarche :

- Identification par Grand Paris Sud des secteurs à équiper
- Formation-sensibilisation des VoisinMalin à la préservation de la ressource et aux économies d'eau (potabilité de l'eau du robinet, gestes quotidiens pour maîtriser sa consommation et son budget, entretien des installations, repérage et réparation des fuites, mode de facturation) , dispensée par l'animateur de la direction de l'Eau et de l'Assainissement.
- Sensibilisation des habitants par les VoisinMalin et mobilisation des habitants sur l'installation d'un kit d'économie d'eau par un plombier
- Intervention d'un plombier mandaté par la Régie de l'Eau pour équiper les logements de kits d'économie d'eau (2 mousseurs pour le robinet de la cuisine et de la salle de bain et un régulateur pour la douche) fournis par la Régie de l'Eau.

→ Améliorer la lisibilité du service public en associant directement les habitants

Dans un souci de lisibilité, et bien que l'assainissement ait été délégué à un opérateur privé dans le cadre d'une délégation de service public, la Communauté d'Agglomération a fait le choix d'adresser une **facture détaillée et explicite, unique et globale « eau et assainissement » à l'en-tête de la régie.**

Des courriers et des lettres d'information sont adressés autant que de besoin aux abonnés pour les informer des changements/évolutions du service.

Des conseils d'exploitations actifs et réguliers

Par ailleurs, les 7 associations d'usagers qui siègent au **Conseil d'exploitation de la Régie de l'Eau**, aux côtés de 14 élus se sont réunies trimestriellement. Partager les informations, prendre les décisions au service de l'intérêt général et du pouvoir d'achat sont les maîtres mots de cette instance. L'objectif est de redonner la parole aux usagers au sein même de la régie pour une gestion transparente et afin de mieux maîtriser les coûts.

Communication

En 2020 et 2021, les actions de communication et sensibilisation sur la préservation de la ressource et les usages de l'eau mises en œuvre par la Communauté d'Agglomération ont été suspendues au regard du contexte sanitaire.

4. LE PATRIMOINE DE LA RÉGIE

L'origine de l'eau

La Régie de l'Eau ne dispose pas d'unité de production d'eau potable. Elle se fournit auprès d'Eau du Sud Parisien qui livre l'eau à l'entrée du territoire au niveau de 5 points de livraison (intercommunications) situés au niveau du réseau de transport DN 1000/1200 mm et d'un point de livraison (intercommunication) situé au niveau du réseau de refoulement de l'usine de Viry-Châtillon.

L'eau potable mise en distribution est essentiellement produite par l'usine de Morsang-sur-Seine, qui prélève l'eau brute en Seine.

La commune de Grigny est alimentée par le refoulement de l'usine de Viry-Châtillon, qui prélève l'eau brute en Seine. Aucun dispositif de comptage ne permet de quantifier le volume d'eau acheté. Le volume livré est estimé au regard du rendement de réseau.

La Communauté d'agglomération est propriétaire de **13,6 kms de réseau de transport** qui part de l'usine de Morsang-sur-Seine et jusqu'à la vanne d'intercommunication avec Sainte Geneviève des Bois. Le contrôle, l'entretien et la maintenance de ce réseau est assuré par Eau du Sud Parisien au travers d'une convention.

Depuis 2014, les points de livraison sont équipés de capteurs de pression et de points de prélèvement permettant une prise d'échantillon mensuelle.

Les ouvrages de distribution d'eau potable

La Régie de l'Eau exploite les ouvrages suivants :

- **384 kms de réseau de distribution**
- Une **unité de rechloration** située à Bondoufle (RD31)
- **18 370 branchements** (plus de branchement en plomb connu)
- 3 430 vannes
- 2 028 accessoires (vidanges, purges, ventouses)
- 25 compteurs de sectorisation
- 17 postes de régulation de pression
- 1 160 hydrants (poteaux ou bouches incendie)

Le SIG (Système d'Information Géographique)

Afin de faciliter les interventions de ses agents et d'autres concessionnaires, la régie doit maintenir ses plans à jour. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui lui permet, d'une part, de répondre aux besoins d'exploitation, et d'autre part, de partager les informations d'occupation du sous-sol avec les autres concessionnaires (ERDF, GRDF, France Télécom,...), amenés à intervenir sur le territoire. L'outil GEOMAP permet de cartographier l'ensemble du réseau et de renseigner précisément les ouvrages et les interventions (date de pose, matériau, réparations, caractéristiques techniques,...).

Dans le cadre des travaux à proximité des réseaux (réglementation DT/DICT), les réponses aux DT/DICT sont apportées par le service du Bureau de Dessin, DT et DICT (B3D) de Grand Paris Sud.

Un patrimoine en renouvellement permanent

Dans le cadre de sa politique volontariste de renouvellement de son patrimoine, la Régie de l'Eau s'est fixée des objectifs ambitieux :

- renouveler 0,75% du linéaire par an, soit 2,9 km
- renouveler plus de 560 compteurs par an
- renouveler environ 0,7% des branchements par an, soit plus de 130 branchements
- renouveler le parc de défense incendie
- déplacer les compteurs inaccessibles sous le domaine public : 300/an

L'enveloppe budgétaire allouée à ces travaux est évaluée à 1,5M€ par an.

Le programme de travaux conduit en 2021 a permis de canaliser, 298 branchements, 290 compteurs auxquels compteurs renouvelés par le service exploitation et 107 compteurs renouvelés dans le cadre du déploiement de la télérelève.

Travaux de renouvellement

Commune	Adresse	Canalisation (ml)	Branchements (nb)	Compteurs (nb)	Coût € HT
Bondoufle	Impasse René Lacoste	273	1	1	163 470
Evry-Courcouronnes	Allée Pierre Ronsard	1290	119	119	600 617
Evry-Courcouronnes	Rue des paveurs	120	1	1	25 967
Evry-Courcouronnes	DN 400 Patton	40	0	0	59 018
Lisses	Rue Eugène Maintenant	255	40	40	111 990
Ris-Orangis	Avenue Pierre Brossolette	969	11	3	1 247 178
Ris-Orangis	Rue du centre	235	11	11	191 153
Ris-Orangis	Rue du Temple	390	46	46	183 474
Ris-Orangis	Rue des Glycines	0	34	34	89 704
Ris-Orangis	Maillage RN7/Rue du Temple	10	0	0	7 340
Villabé	Route de Villoison/ Vieille côte	330	6	6	312 462
Villabé	Rue Claude Mouchel	225	29	29	150 873
Villabé	Croisement Villoison/ Mairie	12	0	0	9 214
TOTAL		4 149	298	290	3 152 461

Taux moyen de renouvellement du réseau

Année	2017	2018	2019	2020	2021	Total 5 ans	Taux moyen renouvellement
Linéaire de réseau renouvelé (ml)	1 556	2 087	5 450	4 358	4 149	17 600	0,92%
Taux de renouvellement	0,46%	0,61%	1,42%	1,13%	1,08%		
Nb de branchements renouvelés	130	228	295	421	298		
Nb de compteurs renouvelés	130	228	279	391	290		

Depuis le renfort du service Ingénierie, chargé de la gestion patrimoniale, opéré en 2018, le **taux moyen de renouvellement du réseau** ne cesse de s'améliorer : il est passé de 0,49% en 2018, à 0,69% en 2019, à 0,77% en 2020 et à **0,92%** en 2021.

Les extensions de réseau

Commune	Adresse	Canalisation (ml)	Coût € HT
Bondoufle	Extension ADOMA	65	34 476
Evry-Courcouronnes	Rue de Seine	41	31 806
TOTAL		106	66 282

Autres travaux

Commune	Désignation	Nombre	Coût € HT
Evry-Courcouronnes	Sondage DN 600	1	11 203
Evry-Courcouronnes	Piquetage Boulevard de l'Yerres	1	2 170
Grigny	Création PI	2	10 892
Lisses	Création PI	2	13 626
Ris-Orangis	Stabilisation	2	63 003
Ris-Orangis	Sondage TZen4	6	16 139
TOTAL		14	117 033

Les marchés publics

En 2021, les principaux marchés publics à retenir sont les suivants :

Intitulé du marché	Titulaire	Echéance	Montant HT (€)
Travaux			
Travaux d'exploitation	SEE / AXEO	21/05/2022	maxi 500 000
Travaux de réfection de voirie	TPS	31/12/2021	pas de maxi
Travaux de renouvellement de réseaux	BIR/SADE	18/02/2023	maxi 3 500 000
Travaux de remplacement de poteaux d'incendie	BIR / CDA	31/12/2022	pas de maxi
Télérelève	SUEZ SMART SOLUTIONS	31/12/2031	3 356 275
Prestation de services			
Mise en place d'un Terminal de Paiement Electronique	CILEA MONETIQUE		310
Mise en place, intégration des données au SIG	GEOMAP		78 000
Mise en place, maintenance et exploitation du Système d'Information	SOMEI	06/08/2021	mini 588 791
Éditique	CORUS	31/12/2022	maxi 150 000
Prélèvements et analyses d'eau	SGS		maxi : 30 000
Centre d'appels hébergés	ORANGE		15 000
Diagnostcs gestion risques amiante	AC Environnement	12/08/2018	
Fournitures			
Fourniture pièces de branchements	SUEZ	30/08/2022	pas de maxi
Fourniture pièces incendie	BAYARD	30/08/2022	pas de maxi
Fourniture pièces de canalisations	SOVAL	30/08/2022	pas de maxi

Focus sur le marché de déploiement de la télérelève des compteurs

Le marché de déploiement de la télérelève a été notifié le 28 janvier 2019 à l'entreprise Suez Smart Solutions (3S).

L'ordre de service prescrivant le démarrage des prestations à compter du 1^{er} mai 2019 précise que le déploiement doit être terminé le 30 juin 2020.

3S a confié la prestation de déploiement à la société SUEZ Eau France qui a, elle-même, confié le déploiement sur la commune de Villabé à la société EUROCOM 2000.

Au cours du déploiement de la télérelève sur la commune de Villabé, Grand Paris Sud a adressé à Suez Smart Solutions un courrier de mécontentement en date du 22 janvier 2020 rappelant les nombreux dysfonctionnements constatés et demandant au Titulaire un plan d'actions correctives.

Parmi les dysfonctionnements, on note :

- Plannings hebdomadaires non transmis ou erronés ;
- Plate-forme téléphonique inaccessible aux abonnés pour la prise de rendez-vous ;
- Matériel posé non adapté au marché ;
- Aucune visibilité sur les interventions réalisées quotidiennement ;
- Anomalies de pose persistantes sans réactivité des services de 3S ;
- Manque de compétences techniques des agents intervenant ;
- Agents intervenant peu outillés ;
- Non-respect du CCTP sur le remplacement des accessoires hors compteurs ;
- Attitude inappropriée des agents intervenant lors de la survenance d'incidents ;
- Manque de communication sur les incidents observés lors du déploiement.

En réponse, 3S a proposé par courrier en date du 31 janvier 2020 un plan d'actions :

- Augmentation du nombre de lignes afin de rendre plus accessible la plate-forme téléphonique aux abonnés ;
- Identification personnalisée des stocks chez Suez Eau France et Eurocom 2000 pour les émetteurs spécifiques au déploiement du marché de GPS ;
- Mise en place d'équipes d'agents dédiés, expérimentés et nominatifs ;
- Renforcement des moyens humains pour assurer le pilotage du déploiement et une meilleure communication sur les incidents observés lors du déploiement ;
- Renforcement de l'équipe de Suez Eau France par des collaborateurs de la société AXEO afin de terminer le déploiement des Grands Comptes fin février 2020 avant la prochaine facturation.

Suite à la proposition de plan d'actions correctives de SUEZ SMART SOLUTIONS, la Régie de l'Eau de Grand Paris Sud a consenti qu'EUROCOM réalise le déploiement de la télérelève sur la commune de Lisses.

En raison de la crise sanitaire, le déploiement a été interrompu et a été
notifié le 11 août 2020, prolongeant le délai d'exécution du marché
des travaux au 30 Septembre 2020.

Face aux dysfonctionnements répétitifs et aux manquements constatés, Grand Paris Sud a
envoyé un second courrier en date du 16 septembre 2020 rappelant son mécontentement
et indiquant son refus d'agrèer EUROCOM pour les communes suivantes.

Après de nombreux échanges au cours de l'année 2021, les parties sont convenues de
renoncer à la poursuite du déploiement du système de télérelève mais de conserver le
bénéfice des équipements posés. Un projet d'avenant a été rédigé qui a été notifié le 17
février 2022.

Etat du déploiement à fin 2021 :

- 615 émetteurs posés sur compteurs grands comptes, soit 85% du parc fonctionnel
- 2 495 émetteurs posés sur compteurs Villabé, soit 93% de la commune.
- 2 200 émetteurs posés sur Lisses, soit 83% de la commune.

5. L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

Bilan hydraulique

Le volume mis en distribution (ou livré au réseau) prend en compte :

- Le volume produit
- Le volume importé : eau achetée « en gros » à une autre collectivité par l'intermédiaire d'une interconnexion
- Le volume exporté : eau vendue « en gros » à une autre collectivité par l'intermédiaire d'une interconnexion

Sur la commune de Grigny, l'ensemble des points de livraison n'étant pas équipés de comptage, les volumes facturés sont évalués conjointement par Grand Paris Sud et Eau du Sud Parisien, sur la base de la formule : Volume facturé aux abonnés de la commune divisé par le rendement du périmètre historique de la Régie de l'Eau (92%).

Volumes (m ³)	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Origine de l'eau						
Production						
Volume produit	0	0	0	0	0	0
Achat d'eau en gros						
Volume acheté à ESP - Evry Centre Essonne	7 188 451	7 314 853	7 571 686	9 232 300	9 624 477	9 510 639
Volume acheté à ESP - Grigny	7 188 451	7 314 853	7 571 686	7 508 116	7 747 593	7 687 119
				1 724 184	1 876 884	1 823 520
Distribution de l'eau						
Vente d'eau en gros						
Volume vendu à Echarcon	133 159	196 985	165 598	220 331	356 622	177 860
Volume vendu à Corbeil Essonnes	22 633	12 487	29 764	22 604	22 644	25 612
	110 526	184 498	135 834	197 727	333 978	152 248
Mis en distribution						
Volume distribué sur ECE	7 055 292	7 117 868	7 406 088	9 011 969	9 267 855	9 332 779
Variation N/N-1	0,80%	0,89%	4,05%	21,68%	2,84%	0,70%

Le volume mis en distribution en 2021 est en hausse de 64 924 m³ (soit 0,70%) par rapport à l'année précédente.

Les ventes d'eau

En 2021, le volume d'eau vendu au SIARCE pour l'alimentation en eau potable de la commune d'Echarcon représente 25 612 m³.

Le volume d'eau vendu à Corbeil-Essonnes pour l'alimentation en eau potable de la commune de Corbeil-Essonnes représente 152 248 m³.

Les consommations d'eau

Volumes (m ³)	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes comptabilisés domestiques Régie (E=E'+E'')	6 862 582	6 526 265	8 326 567	8 584 506	8 426 161
Volume facturé abonnés Régie (E')	6 828 921	6 501 019	8 298 585	8 516 405	8 341 395
Volume dégrévés Régie (E'')	33 661	25 246	27 982	68 101	84 766
Volumes comptabilisés domestiques ECE	6 862 582	6 526 265	6 599 831	6 895 249	6 817 615
Volume facturé abonnés ECE	6 828 921	6 501 019	6 572 193	6 838 771	6 736 968
Volume dégrévés ECE	33 661	25 246	27 638	56 478	80 647
Volumes comptabilisés domestiques Grigny			1 726 736	1 689 257	1 608 546
Volume facturé abonnés Grigny			1 726 392	1 677 634	1 604 427
Volume dégrévés Grigny			344	11 623	4 119
Volumes consommés sans comptage (F)	2 057	9 710	2 824	2 824	2 824
Volumes de service du réseau (G)	587	269	1 627	1 197	1 197
Volumes comptabilisés non domestiques (H) *		83 700	85 100	3 124	3 137
Volumes consommés autorisés I = E+F+G+H	6 865 226	6 619 944	8 416 118	8 591 651	8 433 319
Variation N/N-1	5,67%	-3,57%	27,13%	2,09%	-1,84%

* dont 434 m³ au titre des autorisations de puisage

Les consommations sont en baisse par rapport à 2020 (-1,84%).

La consommation moyenne, qui inclut tous les usages de l'eau (industries, commerces, établissements scolaires, de santé,...) est stable ; elle s'établit à 157,2 litres/hab/jour (159,5 litres/hab/jour en 2020).

L'unité de rechloration de Bondoufle

Dans le cadre de la maintenance de l'ouvrage, **61 interventions** ont été réalisées en 2021 dont **52 interventions préventives d'exploitation**, **1 intervention de maintenance annuelle**, **1 contrôle réglementaire électrique** et **7 interventions curatives**.

Des milliers de compteurs

La régie recense 18 370 compteurs en service.

Le parc compteurs est ancien : son âge moyen est de 16 ans.

2 182 interventions sur compteurs ont été réalisées et ont permis de mettre à jour la base de données : **1 232 enquêtes** ont été diligentées et **950 réparations** ont été déclenchées.

En 2021, 248 compteurs ont été remplacés en sus des 290 compteurs renouvelés lors des travaux de renouvellement et d'extension et des 107 compteurs dans le cadre de la télérelève.

L'entretien du réseau et la recherche de fuite

En 2021, les agents ont réalisé une campagne de recherche de fuites sur les communes de Courcouronnes, Bondoufle, Grigny, Lisses et ont pu détecter 9 fuites.

Le **rendement global du réseau atteint 90,5%** en 2021. Ce résultat s'explique par la politique volontariste engagée pour relever les compteurs non vus depuis plus de 2 ans (relève convoquée) et une relève annuelle des compteurs efficace.

L'indice linéaire de perte s'établit à 6,42 m³/km/j.

Ces indicateurs témoignent de l'efficacité de la politique de la régie afin de lutter contre les fuites.

La défense incendie

Les ouvrages de défense incendie étant alimentés par le réseau d'eau potable, la régie assure l'entretien et le bon fonctionnement des 1 160 ouvrages. A l'issue de la visite annuelle (essais débit/pression), un programme de maintenance est établi, les principales interventions étant le remplacement des bouchons, le graissage, les réparations, et les purges.

Afin de se prémunir de tout risque de pollution, il est interdit de se raccorder sur les poteaux incendie sans l'autorisation préalable de la régie.

Des **autorisations de puisage** peuvent néanmoins être accordées aux entreprises intervenant sur le territoire sous réserve du respect des prescriptions techniques édictées par la régie.

En 2021, 10 autorisations de puisage ont été accordées :

- 5 autorisations pour chantier fixe temporaire
- 5 autorisations pour chantier mobile

Le volume d'eau correspondant à ces puisages a été évalué à 434 m³.

La qualité de l'eau distribuée

La garantie de la qualité au robinet

L'accès à l'eau potable doit être garanti en quantité et en qualité pour tous ; c'est un facteur essentiel de vie et d'hygiène publique, un facteur économique important et enfin un facteur garantissant la sécurité des personnes. Accessible au plus grand nombre, l'eau du robinet doit être sans risque pour ses consommateurs.

La qualité de l'eau distribuée est jugée au robinet des consommateurs au niveau du réseau de distribution. La régie doit distribuer de l'eau « potable ».

Le contrôle sanitaire

L'Agence Régionale de Santé Ile de France (délégation territoriale de l'Essonne), organisme d'Etat, est chargée du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine, pour le compte du Préfet. A ce titre, elle exerce une surveillance programmée de la qualité de l'eau distribuée sur le territoire.

En 2021, 220 prélèvements physico-chimiques et 217 prélèvements bactériologiques ont été réalisés sur le réseau de distribution. Une quarantaine de paramètres différents ont été analysés. L'eau distribuée a été jugée conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates,...).

Le contrôle de la Régie

La régie contrôle la qualité de l'eau qu'elle distribue. Pour ce faire, les agents de réseau sont équipés de mallettes permettant de réaliser des contrôles terrain.

Suivi du taux de chlore

Le chlore est le réactif de désinfection utilisé compte tenu de son efficacité et de son action permanente dans le réseau. Il est mesuré en continu à la sortie de la station de production d'eau potable et lors de chaque prélèvement sur le réseau de distribution.

Tout savoir sur la qualité de l'eau

<http://www.iledefrance.ars.sante.fr> : le site Internet de la délégation territoriale de l'Essonne de l'Agence Régionale de Santé Ile de France fournit les résultats des analyses bactériologiques et physico-chimiques effectuées sur le territoire. Elle édite également un rapport annuel de ses contrôles sanitaires (cf. annexe) et une note de synthèse envoyée avec la facture d'eau.

Conseils :

- Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire
- Si vous décelez un goût de chlore, mettez l'eau quelques minutes au réfrigérateur dans une carafe ouverte

Etude Watchfrog

Les mesures des teneurs en micropolluants et paramètres émergents de l'eau actuellement distribuée sur le périmètre de la Régie réalisées en 2019 ont montré que les échantillons d'eau sont conformes avec la réglementation et n'ont pas mis en évidence d'effets perturbateurs.

En revanche, la présence d'une activité anti-thyroïdienne significative a été relevée sur un point et la présence d'une activité anti-ostrogénique sur un autre.

Compte-tenu du contexte sanitaire, aucune campagne n'a été réalisée en 2021.

6. LE PRIX DU SERVICE

Les tarifs unitaires

Les tarifs unitaires sont votés par le conseil de communauté.

Le prix de l'eau se compose

- d'une part fixe, l'abonnement,
- d'une part proportionnelle aux volumes consommés, les redevances.

La facture globale que reçoivent aujourd'hui les abonnés comprend :

- Eau potable :
 - la part fixe (abonnement) progressive en fonction du diamètre du compteur. Ce tarif est fixé par délibération de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud (CAGPS)
 - la part variable (la redevance de la CAGPS) basée sur les consommations, correspondant au coût du service et au financement des investissements. Ce tarif est fixé par délibération de la CAGPS.
- Assainissement :
 - La rémunération de l'exploitant (Suez, Régie GPS) : elle finance l'exploitation du service.
 - La redevance des autorités organisatrices (SIAAP, Syndicat de l'Orge, SIARCE et CAGPS). Elle finance les coûts portés par la maîtrise d'ouvrage et principalement les investissements. Les tarifs sont fixés par délibération de l'autorité organisatrice et donc par la CAGPS pour la part qui lui revient.
- Les taxes et redevances :
 - Les redevances des organismes publics, prélevées par l'Agence de l'eau Seine Normandie, Voies Navigables de France et l'Etablissement Publics Seine Grands Lacs pour financer notamment la préservation des ressources et la lutte contre la pollution du milieu naturel.
 - La TVA revient à l'Etat.

Les montants des **redevances eau potable** liées au prélèvement de l'eau dans le milieu naturel sont déterminés par l'Agence de l'eau Seine Normandie, Voies Navigables de France et l'Etablissement Publics Seine Grands Lacs.

La régie perçoit le produit de ces redevances et reverse :

- à Eau du Sud Parisien, comme prévu dans le contrat d'approvisionnement en eau, les produits perçus au titre des redevances VNF eau et soutien d'étiage
- à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, les produits perçus au titre des redevances préservation des ressources et lutte contre la pollution.

Depuis 2014, le taux de TVA est à 5,5% pour l'eau potable et à 10% pour l'assainissement

Les arbitrages (rendus en décembre 2021) sur les tarifs 2022 suite à l'étude prospective tarifaire menée en prévision de l'extension de la régie de l'eau à 7 nouvelles communes, a permis une **baisse des tarifs** et garantir le **financement des investissements** futurs.

Tarifs unitaires € HT 2021	Bondoufle Courcouronnes Evry Lisses Villabé BV Evry	Ris Orangis Sud	Ris Orangis Nord Ouest BV Evry	Ris Orangis Nord Ouest BV SIAAP	Lisses BV SIARCE	Grigny
Abonnement Eau Payé à la CAGPS (par an)	21,65	21,65	21,65	21,65	21,65	21,65
Redevance Eau Payée à la CAGPS (par m3)	1,3353	1,3353	1,3353	1,3353	1,3353	1,3353
Redevance Assainissement - exploitation réseaux Payée à SUEZ (par m3)	0,1076	0,1076	0,1076	0,1076	0,1076	
Redevance Assainissement - exploitation épuration Evry Payée à SUEZ (par m3)	0,5162	0,5162	0,5162			
Redevance Assainissement - exploitation épuration SIARCE Payée à SUEZ (par m3)					0,8620	
Redevance Assainissement - collecte/transport/épuration Payée à la CAGPS (par m3)	1,0221	0,5956	0,8426	0,4830	0,2274	0,3400
Redevance Assainissement - transport Payée au Syndicat de l'Orge (par m3)				0,3008		0,3008
Redevance Assainissement - épuration Payée au SIAAP (par m3)				0,6840		0,6840
Redevance Assainissement - épuration Payée au SIARCE (par m3)					0,9854	
Redevance Préservation des ressources en eau Payée à l'Agence de l'Eau (par m3)	0,0511	0,0511	0,0511	0,0511	0,0511	0,0511
Redevance "lutte contre la pollution" Payée à l'Agence de l'Eau (par m3)	0,3800	0,3800	0,3800	0,3800	0,3800	0,3800
Redevance "Modernisation réseaux de collecte" Payée à l'Agence de l'Eau (par m3)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Redevance Soutien Etiage Payée à l'EPTB Grands Lacs de Seine	0,0082	0,0082	0,0082	0,0082	0,0082	0,0082
Redevance VNF Eau Payée à VNF (par m3)	0,0092	0,0092	0,0092	0,0092	0,0092	0,0092
Redevance VNF Assainissement Payée à VNF (par m3)					0,0075	
Total eau potable HT	1,9642	1,9642	1,9642	1,9642	1,9642	1,9642
Total assainissement HT	1,8309	1,4044	1,6514	1,7604	2,3749	1,5098

Tarifs unitaires € HT 2022	Bondoufle Courcouronnes Evry Lisses Villabé BV Evry	Ris Orangis Sud	Ris Orangis Nord Ouest BV Evry	Ris Orangis Nord Ouest BV SIAAP	Villabé Lisses BV SIARCE	Grigny
Abonnement Eau Payé à la CAGPS (par an)	18,40	18,40	18,40	18,40	18,40	18,40
Redevance Eau Payée à la CAGPS (par m3)	1,1350	1,1350	1,1350	1,1350	1,1350	1,1350
Redevance Assainissement - exploitation réseaux Payée à SUEZ (par m3)	0,1160	0,1160	0,1160	0,1160	0,1160	
Redevance Assainissement - exploitation épuration Evry Payée à SUEZ (par m3)	0,5563	0,5563	0,5563			
Redevance Assainissement - exploitation transport SIARCE Payée à SAUR (par m3)					0,1346	
Redevance Assainissement - exploitation épuration SIARCE Payée à SAUR (par m3)					0,5113	
Redevance Assainissement - collecte/transport/épuration Payée à la CAGPS (par m3)	1,0323	0,6016	0,8510	0,4878	0,2297	0,3400
Redevance Assainissement - transport Payée au Syndicat de l'Orge (par m3)				0,3191		0,3191
Redevance Assainissement - épuration Payée au SIAAP (par m3)				0,7250		0,7250
Redevance Assainissement - épuration Payée au SIARCE (par m3)					1,1300	
Redevance Préservation des ressources en eau Payée à l'Agence de l'Eau (par m3)	0,0522	0,0522	0,0522	0,0522	0,0522	0,0522
Redevance "lutte contre la pollution" Payée à l'Agence de l'Eau (par m3)	0,3800	0,3800	0,3800	0,3800	0,3800	0,3800
Redevance "Modernisation réseaux de collecte" Payée à l'Agence de l'Eau (par m3)	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850	0,1850
Redevance Soutien Etiage Payée à l'EPTB Grands Lacs de Seine	0,0082	0,0082	0,0082	0,0082	0,0082	0,0082
Redevance VNF Eau Payée à VNF (par m3)	0,0092	0,0092	0,0092	0,0092	0,0092	0,0092
Redevance VNF Assainissement Payée à VNF (par m3)					0,0072	
Total eau potable HT	1,7379	1,7379	1,7379	1,7379	1,7379	1,7379
Total assainissement HT	1,8896	1,4589	1,7083	1,8329	1,8025	1,5691

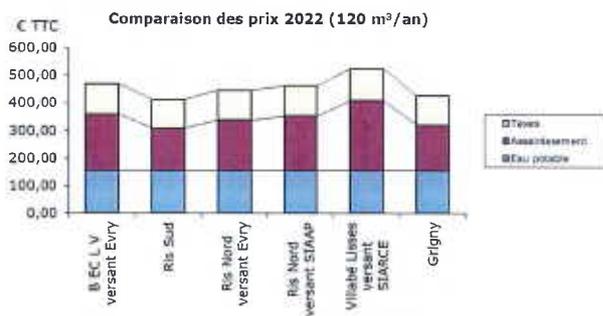
Factures types

La Régie Eau de Grand Paris Sud calcule le montant des factures correspondant à des consommations de référence de 120 m³ par an, pour un **ménage de 3 à 4 personnes** et 40 m³ par an, pour une personne seule.

Le prix de l'eau potable en 2022 est en baisse de 11,52% par rapport à 2021.

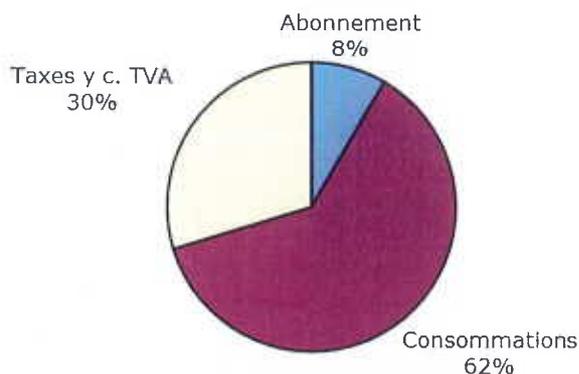
Facture 120 m³

Facture 120 m ³ par an	Bondoufle Evry-Courcouronnes Lisses Villabé BV Evry	Ris Orangis Sud	Ris Orangis Nord Ouest BV Evry	Ris Orangis Nord Ouest BV SIAAP	Villabé Lisses BV SIARCE	Grigny
Facture 2021 TTC	490,35	434,05	466,65	481,04	562,16	449,15
Dont Part eau potable :	248,67	248,67	248,67	248,67	248,67	248,67
Part revenant à la CAGPS	181,89	181,89	181,89	181,89	181,89	181,89
Part de taxes et redevances	66,78	66,78	66,78	66,78	66,78	66,78
Facture 2022 TTC	469,45	412,60	445,52	461,97	525,44	427,14
Dont Part eau potable :	220,02	220,02	220,02	220,02	220,02	220,02
Part revenant à la CAGPS	154,60	154,60	154,60	154,60	154,60	154,60
Part de taxes et redevances	65,42	65,42	65,42	65,42	65,42	65,42
Evolution annuelle du prix global	-4,26%	-4,94%	-4,53%	-3,96%	-6,53%	-4,90%
Evolution annuelle de la part eau potable	-11,52%	-11,52%	-11,52%	-11,52%	-11,52%	-11,52%
Prix 2021 au m³ TTC						
Pour l'eau et l'assainissement	4,09	3,62	3,89	4,01	4,68	3,74
Dont Part eau potable	2,07	2,07	2,07	2,07	2,07	2,07
Prix 2022 au m³ TTC						
Pour l'eau et l'assainissement	3,91	3,44	3,71	3,85	4,38	3,56
Dont Part eau potable	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83	1,83



Montant en €

	2022					
	B EC L V versant Evry	Ris Sud	Ris Nord versant Evry	Ris Nord versant SIAAP	Villabé Lisses versant SIARCE	Grigny
Eau	154,60	154,60	154,60	154,60	154,60	154,60
Assainissement	204,55	152,87	182,80	197,75	254,59	166,09
Taxes yc TVA	110,30	105,13	108,12	109,62	116,25	106,45
Total	469,45	412,60	445,52	461,97	525,44	427,14
Part Eau	33%	37%	35%	33%	29%	36%
Part Assainissement	44%	37%	41%	43%	48%	39%
Part Taxes yc TVA	23%	25%	24%	24%	22%	25%



Le prix de l'eau potable se compose de :

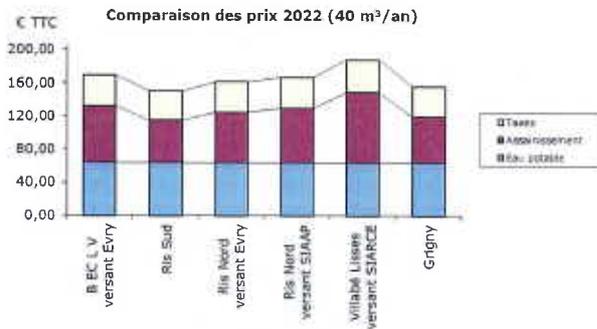
- l'abonnement (18,40 €/an) : 8%
- la consommation (1,1350 €/m³) : 62%
- les taxes (yc la TVA) : 30%

En fonction des secteurs du territoire :

- la part eau potable (abonnement et consommations) représente entre 29% et 37% du prix global
- la part assainissement représente entre 37% et 48% du prix global
- la part de taxes et redevances relatives représente entre 22% et 25% du prix global

Facture 40 m³

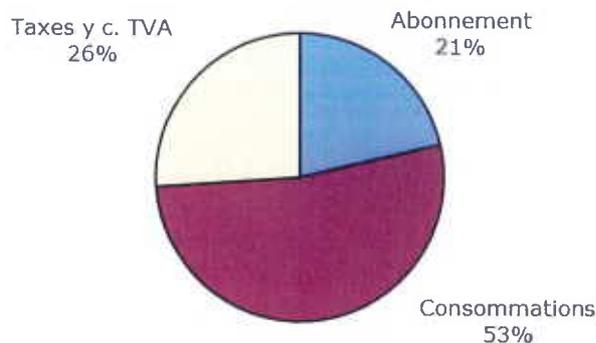
Facture 40 m ³ par an	Bondoufle Evry-Courcouronnes Lisles Villabé BV Evry	Ris Orangis Sud	Ris Orangis Nord Ouest BV Evry	Ris Orangis Nord Ouest BV SIAAP	Villabé Lisles BV SIARCE	Grigny
Facture 2021 TTC	178,68	159,91	170,78	175,57	202,61	164,94
Dont Part eau potable :	98,12	98,12	98,12	98,12	98,12	98,12
Part revenant à la CAGPS	75,06	75,06	75,06	75,06	75,06	75,06
Part de taxes et redevances	23,06	23,06	23,06	23,06	23,06	23,06
Facture 2022 TTC	169,42	150,47	161,45	166,93	188,09	155,32
Dont Part eau potable :	86,28	86,28	86,28	86,28	86,28	86,28
Part revenant à la CAGPS	63,80	63,80	63,80	63,80	63,80	63,80
Part de taxes et redevances	22,48	22,48	22,48	22,48	22,48	22,48
Evolution annuelle du prix global	-5,18%	-5,90%	-5,46%	-4,92%	-7,17%	-5,83%
Evolution annuelle de la part eau potable	-12,07%	-12,07%	-12,07%	-12,07%	-12,07%	-12,07%
Prix 2021 au m³ TTC						
Pour l'eau et l'assainissement	4,47	4,00	4,27	4,39	5,07	4,12
Dont Part eau potable	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45	2,45
Prix 2022 au m³ TTC						
Pour l'eau et l'assainissement	4,24	3,76	4,04	4,17	4,70	3,88
Dont Part eau potable	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16	2,16



Montant en €	2022					
	BEC L V versant Evry	Ris Sud	Ris Nord versant Evry	Ris Nord versant SIAAP	Villabé Lisles versant SIARCE	Grigny
Eau	63,80	63,80	63,80	63,80	63,80	63,80
Assainissement	68,18	50,96	60,83	65,92	84,86	55,36
Taxes yc TVA	37,44	35,71	36,82	37,21	39,43	36,16
Total	169,42	150,47	161,45	166,93	188,09	155,32
Part Eau	38%	42%	40%	38%	34%	41%
Part Assainissement	40%	34%	38%	39%	45%	36%
Part Taxes yc TVA	22%	24%	23%	22%	21%	23%

En fonction des secteurs du territoire :

- la part eau potable (abonnement et consommations) représente entre 34% et 42% du prix global
- la part assainissement représente entre 34% et 45% du prix global
- la part de taxes et redevances relatives représente entre 21% et 24% du prix global



Le prix de l'eau potable se compose de :

- l'abonnement (18,40 €/an) : 21%
- la consommation (1,1350 €/m³) : 53%
- les taxes (yc la TVA) : 2%

7. LES MOYENS FINANCIERS

Exécution budgétaire 2021

S'agissant d'un service à caractère industriel et commercial, le budget annexe du service de l'eau doit s'équilibrer en dépenses et en recettes de manière autonome : les recettes perçues auprès des usagers doivent couvrir les charges d'exploitation et contribuer au financement des investissements.

Le résultat d'exploitation dégagé constitue l'autofinancement des investissements.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Achat d'eau - part fixe et consommations	6 498 525,00	Vente eau - part fixe et consommations	13 163 255,59
Achat d'eau - taxes organismes publics	606 287,00	Vente eau - taxes organismes publics	530 689,62
Achat fournitures et petits équipements	217 921,99		
Services extérieurs et prestations	1 362 981,50		
Impôts et taxes	5 110,00	Remboursement rémunération	195 539,08
Redevances assainissement	13 762 500,26	Redevances assainissement	13 404 103,28
Redevances AESN	4 607 679,04	Redevances AESN	4 794 139,92
Frais de personnel	1 133 870,93	Travaux - frais- accessoires refacturés	341 406,44
Charges exceptionnelles	2 852,28	Produits exceptionnels	10 252,05
Charges de gestion courante	75 708,64	Surtaxes et redevances	
Charges financières	2 807,54	Fonds de solidarité eau	41 185,00
Dotations aux amortissements et provisions	1 311 299,39	Opérations d'ordre - reprise subvention	
TOTAL DEPENSES	29 587 543,57	TOTAL RECETTES	32 480 570,98
Résultat d'exploitation de l'exercice seul : 2 893 027,41 €			

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€ HT
Immobilisations incorporelles (Etudes - insertions - brevets)	19 260,00	Excédents d'exploitation capitalisés	3 193 562,57
Acquisitions		Subventions d'investissement	189 462,00
Travaux	3 336 409,33	Dotations, fonds divers et réserves	
Remboursement d'emprunts	36 722,88	Opérations d'ordre - amortissement	1 211 299,39
Opérations d'ordre - reprise subvention	0,00		
TOTAL DEPENSES	3 392 392,21	TOTAL RECETTES	4 594 323,96
Résultat d'investissement de l'exercice seul : 1 201 931,75			

Détermination du résultat

	Résultat exercice 2021	Résultat 2020 reporté	Résultat cumulé de l'exercice	Reste à réaliser exercice 2021	Résultat net
Fonctionnement					
Recettes	32 480 570,98	2 574 091,73	35 054 662,71	0,00	
Dépenses	29 587 543,57	0,00	29 587 543,57	0,00	
Résultat de l'exploitation	2 893 027,41	2 574 091,73	5 467 119,14	0,00	5 467 119,14
Investissement					
Recettes	4 594 323,96		4 594 323,96		
Dépenses	3 392 392,21	2 315 086,06	5 707 478,27	1 566 645,21	
Besoin de financement	1 201 931,75	-2 315 086,06	-1 113 154,31	-1 566 645,21	-2 679 799,52
Résultat net					2 787 319,62

En tenant compte du report à nouveau de 2020 de 2 315 086,06 €, le solde d'exécution de la section d'investissement dégage un résultat cumulé négatif de 1 113 154,31 €, qui sera repris au compte 001 « solde d'exécution reporté » (dépenses d'investissement) au budget supplémentaire 2022.

La reprise des restes à réaliser en section d'investissement génère un besoin de financement de 1 566 645,21 €.

Ainsi, le besoin de financement en section d'investissement atteint 2 679 799,52 €.

En tenant compte du report à nouveau de 2020 de 2 574 091,33 €, le résultat d'exploitation de 2021 s'élève à 5 467 119,14 €, qui sera affecté en 2022 de la manière suivante :

- 2 679 799,52 € au compte 1068 « excédents d'exploitation capitalisés » et
- 2 787 319,62 € au compte 002 « excédents d'exploitation reportés ».

Participation du budget annexe au budget principal de la CA GPS

L'ensemble des charges liées à l'activité de l'eau sont imputées directement sur le budget annexe.

Toutefois, certains frais généraux (charges d'administration générale, frais de gestion des ressources humaines et de gestion financière) sont supportés par le budget principal de la Communauté d'agglomération. En contrepartie, 198 000 € sont versés au budget principal et des prestations supportées par le budget principal ont fait l'objet d'une refacturation à hauteur de 1 675,16 € (dépenses d'entretien des galeries techniques d'Evry).

Reversement aux tiers

La redevance assainissement est reversée pour partie à la Communauté d'Agglomération, Suez Eau France, le Syndicat de l'Orge et le SIARCE.

Les redevances « pollution domestique » et « modernisation des réseaux » sont intégralement reversées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La régie facture des frais de gestion, selon des modalités établies réglementairement ou par convention :

Bénéficiaire	Redevance	Montant reversé H.T.	Frais de facturation H.T.
CAGPS	Assainissement	6 356 471,94 €	
SUEZ	Assainissement - collecte / épuration	3 473 467,98 €	69 587,15 €
SIARCE	Assainissement	476 219,16 €	3 242,30 €
Syndicat de l'Orge	Assainissement transport / épuration	2 633 910,22 €	13 267,83 €
AESN	Pollution domestique	3 046 146,09 €	4 766,70 €
	Modernisation des réseaux	1 462 672,30 €	4 730,40 €

Suivi de la dette

L'encours de la dette s'établit à 407 044,15 €.

L'annuité 2021 (remboursement du capital et intérêts d'emprunt) s'élève à 39 530,42€.

Liste et typologie des emprunts souscrits au 1^{er} janvier 2022

Année	Organisme	Durée	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/21	Type	Index	Annuités payées	Capital restant dû au 01/01/22
2011*	Dexia	13 ans	41 510,54 €	9 579,34 €	Fixe	Taux fixe à 5,45%	3 715,19 €	6 386,22 €
2013	La Banque Postale	20 ans	580 981,70 €	384 900,41 €	Variable	Euribor 3M + 1,56%	30 525,23 €	355 851,33 €
2015	La Banque Postale	15 ans	67 210,00 €	49 287,28 €	Fixe	Taux fixe à 1,70%	5 290,00 €	44 806,60 €
				443 767,03 €			39 530,42 €	407 044,15 €

* Dette héritée de Villabé

Analyse financière

Suivi des indicateurs de gestion	2021
encours au 31/12	407 044,15
Epargne brute	4 104 326,80
Capacité de remboursement de la dette en année (encours/épargne brute)	0,10

Au 1^{er} janvier 2022, la capacité de remboursement de la dette (encours/épargne brute) est de 0,10 an.

Quasi nulle, elle traduit la bonne santé financière de la Régie de l'Eau.

Prospective financière

L'exécution budgétaire est contrôlée attentivement avec deux objectifs principaux :

- maîtriser l'évolution du tarif en fonction de la conjoncture économique et des coûts constatés d'exploitation ;
- assurer le renouvellement patrimonial.

8. LES INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Abonnés	Indice	Valeur 2020	Valeur 2021	Unité	Fiabilité
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	147 591	147 663	hab	A
D102	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 1er janvier n+1	2,07	1,83	€/m3	A
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements d'ouverture pour les nouveaux abonnés défini par le service	2	2	j	A
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6,93	5,34	nb/1000 ab	A
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%		A
P155.1	Taux de réclamations	1,10	0,07	nb/1000 ab	B
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites	oui	oui	oui/non	A
Qualité de l'eau	Indice	Valeur 2020	Valeur 2021	Unité	Fiabilité
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%		A
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico- chimiques	100%	100%		A
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	94,3%	94,3%		A
Réseau	Indice	Valeur 2020	Valeur 2021	Unité	Fiabilité
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	101	101		A
P104.3	Rendement du réseau de distribution	93,0%	90,5%		A
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,85	6,45	m3/km/j	A
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,82	6,42	m3/km/j	A
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,77%	0,92%		A
Gestion financière	Indice	Valeur 2020	Valeur 2021	Unité	Fiabilité
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,0075	0,0140	€/m3	A
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,08	0,10	an	A
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,94%	1,17%		A

9. LES PERSPECTIVES

Dans un souci d'optimisation du service, la Régie de l'Eau conduira les actions suivantes :

- finaliser la stabilisation du réseau d'Evry et Ris-Orangis
- établir une feuille de route pour le déploiement de la télérelève
- contribuer au groupe de travail sur la maîtrise publique des outils de production d'eau potable
- poursuivre les travaux de renouvellement du patrimoine en essayant autant que faire se peut de prendre en compte **les projets** de requalification des voiries des villes et les projets de développement et d'urbanisation du territoire (TZEN 4, projets sur ZAC et urbains)
- poursuivre les travaux engagés dans le cadre de l'expérimentation loi « Brottes » :
 - mettre en place une meilleure coordination avec les CCAS et la MDS
 - fournir et poser des kits d'économies d'eau dans les logements de copropriétés identifiées en difficultés
- mettre en valeur et promouvoir la régie de l'eau
- mettre à jour l'étude **prospective budgétaire et tarifaire**, en prévision de l'extension de la Régie à d'autres territoires

L'année 2022 sera particulièrement consacrée à l'intégration des 7 nouvelles communes : Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Cesson, Lieusaint, Nandy, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis.

Envoyé en préfecture le 06/10/2022

Reçu en préfecture le 06/10/2022

Affiché le

SLOW

ID : 091-219106598-20220930-DEL202250-DE

ANNEXES

CALCUL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE
Indicateur P103.2B selon arrêté du 2 décembre 2013

 FICHIER NUMERIQUE
 ID : 091-219106598-20220930-DEL202250-DE

Nbre de points	Description	Points obtenus	commentaires
PARTIE A : Plan des réseaux			
/10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	10	Plan des réseaux sur GEO avec localisation des interco, débitmètres de sectorisation, poste de rechloration, stabilisateurs de pression, points d'entrée sur le réseau de la Régie.
/5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	Correction de défauts de plan : l'agent informe le responsable de service par mail qui met à jour le plan. Travaux neufs : Les plans géoréférencés en format Lambert 93 sont prévus dans tous les marchés. Ils sont intégrés par le service dessin et renseigné
PARTIE B : Inventaire des réseaux			
/10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total	10	97% du linéaire est renseigné pour le matériau ET le diamètre.
/5	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième	5	
/10	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant enseigné.	10	56% du linéaire est renseigné pour l'année de pose.
/5	Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième	0	
NB : Le descriptif détaillé mentionné à l'article D224-5-1 du CGCT est considéré comme réalisé lorsque le service d'eau potable a obtenu un total de 40 points sur 45 pour la somme des parties A et B. La régie de l'eau comptabilise 41 points sur la somme d			
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion du réseau			
/10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes : vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	8	Les servitudes ne sont pas répertoriées
/10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	
/10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	7	Les plans font apparaître des branchements mais qui n'ont jamais été mis à jour et qui ne sont pas fiables. Les nouveaux branchements créés sont intégrés au SIG.
/10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	8	Branchements répertoriés dans WATERP. Carnet métrologique en cours de réalisation.
/10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	
/10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.	10	
/10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant au moins sur 3 ans).	3	Programme annuel.
/5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et capacités de transfert des réseaux.	5	Modélisation sur EXPRESS EAU
TOTAL SUR 120 POINTS:		101	Points

Bilan hydraulique

Volumes (m ³)	2017	2018	2019	2020	2021
Origine de l'eau					
Production					
Volume produit	0	0	0	0	0
Achat d'eau en gros	7 314 853	7 571 686	9 232 300	9 624 477	9 510 639
<i>Volume acheté à ESP - Evry Centre Essonne</i>	7 314 853	7 571 686	7 508 116	7 747 593	7 687 119
<i>Volume acheté à ESP - Grigny</i>			1 724 184	1 876 884	1 823 520
Distribution de l'eau					
Vente d'eau en gros	196 985	165 598	220 331	356 622	177 860
<i>Volume vendu à Echarcon</i>	12 487	29 764	22 604	22 644	25 612
<i>Volume vendu à Corbeil Essonnes</i>	184 498	135 834	197 727	333 978	152 248
Mis en distribution	7 117 868	7 406 088	9 011 969	9 267 855	9 332 779
Volume distribué sur ECE					
Variation N/N-1	0,89%	4,05%	21,68%	2,84%	0,70%
Volumes (m³)	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes facturés abonnés Régie (E')	6 828 921	6 501 019	8 298 585	8 516 405	8 341 395
<i>Volumes facturés abonnés ECE</i>	6 828 921	6 501 019	6 572 193	6 838 771	6 736 968
<i>Volumes facturés abonnés Grigny</i>			1 726 392	1 677 634	1 604 427
Volumes facturés Vente d'eau en gros	196 985	165 598	220 331	356 622	177 860
Volumes facturés	7 025 906	6 666 617	8 518 916	8 873 027	8 519 255
Variation N/N-1 volumes facturés	6,36%	-5,11%	27,78%	4,16%	-3,99%
Volumes (m³)	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes comptabilisés domestiques Régie (E=E'+E'')	6 862 582	6 526 265	8 326 567	8 584 506	8 426 161
<i>Volumes facturés abonnés Régie(E')</i>	6 828 921	6 501 019	8 298 585	8 516 405	8 341 395
<i>Volumes dégrévés Régie (E'')</i>	33 661	25 246	27 982	68 101	84 766
Volumes comptabilisés domestiques ECE	6 862 582	6 526 265	6 599 831	6 895 249	6 817 615
<i>Volumes facturés abonnés ECE</i>	6 828 921	6 501 019	6 572 193	6 838 771	6 736 968
<i>Volumes dégrévés ECE</i>	33 661	25 246	27 638	56 478	80 647
Volumes comptabilisés domestiques Grigny			1 726 736	1 689 257	1 608 546
<i>Volumes facturés abonnés Grigny</i>			1 726 392	1 677 634	1 604 427
<i>Volumes dégrévés Grigny</i>			344	11 623	4 119
Volumes consommés sans comptage (F)	2 057	9 710	2 824	2 824	2 824
Volumes de service du réseau (G)	587	269	1 627	1 197	1 197
Volumes comptabilisés non domestiques (H) *		83 700	85 100	3 124	3 137
Volumes consommés autorisés I = E+F+G+H	6 865 226	6 619 944	8 416 118	8 591 651	8 433 319
Variation N/N-1	5,67%	-3,57%	27,13%	2,09%	-1,84%
Pertes en réseau (m³) et indice linéaire de pertes (m³/km/j)					
Volumes (m³)	2017	2018	2019	2020	2021
Volume mis en distribution D	7 117 868	7 406 088	9 011 969	9 267 855	9 332 779
Volume consommé autorisé I	6 865 226	6 619 944	8 416 118	8 591 651	8 433 319
Linéaire de réseau de distribution en ml L	341 000	373 531	384 005	384 005	384 005
Pertes en réseau J = D-I	252 642	786 144	595 851	676 204	899 460
Indice linéaire de perte : J/(365xLx10⁻³)	2,03	5,77	4,25	4,82	6,42
Volumes non comptés (m³) et indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)					
Volumes (m³)	2017	2018	2019	2020	2021
Volume mis en distribution D	7 117 868	7 406 088	9 011 969	9 267 855	9 332 779
Volumes comptabilisés E+H	6 862 582	6 609 965	8 411 667	8 587 630	8 429 298
Linéaire de réseau de distribution en ml K	341 000	373 531	384 005	384 005	384 005
Volumes non comptés K = D-(E+H)	255 286	796 123	600 302	680 225	903 481
Indice linéaire des volumes non comptés : K/(365xLx10⁻³)	2,05	5,84	4,28	4,85	6,45
Rendement de réseau					
Volumes (m³)	2017	2018	2019	2020	2021
Volume consommé autorisé H	6 865 226	6 619 944	8 416 118	8 591 651	8 433 319
Volume produit A	0	0	0	0	0
Volume exporté B	196 985	165 598	220 331	356 622	177 860
Volume importé C	7 314 853	7 571 686	9 232 300	9 624 477	9 510 639
Rendement de réseau : r = (H+B)/(A+C)	96,5%	89,6%	93,5%	93,0%	90,5%

Liste des fuites

Date	Adresse	Commune	Type fuite
04/01/2021	NATIONALE 7	GRIGNY	BRANCHEMENT
05/01/2021	4 RUE DES ERABLES	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
07/01/2021	8 RUE DES ENCLOS	GRIGNY	BRANCHEMENT
08/01/2021	2 PLACE DES AULNES	VILLABE	CANALISATION
11/01/2021	11 RUE DES FAUVETTES	LISSES	BRANCHEMENT
15/01/2021	RUE EDMOND BONTE X QUA DE	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
19/01/2021	6 PLACE DE L EGLISE	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
20/01/2021	19 AVENUE GAMBETTA	RIS-ORANGIS	CANALISATION
20/01/2021	6 RUE DE LA FONTAINE	RIS-ORANGIS	CANALISATION
21/01/2021	CHEMIN DE HALAGE	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
21/01/2021	RUE PIERRE BROSSOLETTE	RIS-ORANGIS	CANALISATION
27/01/2021	ROND POINT BRANLY	RIS-ORANGIS	ACCESSOIRE
06/02/2021	14 RUE JEANNE RECAMIER	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
08/02/2021	3 RUE DU GRIPPET	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
11/02/2021	9 RUE BEAUVOIR	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
11/02/2021	4 SQUARE MAURICE BELLONTE	BONDOUFLE	CANALISATION
14/02/2021	RUE DU GATINOIS	GRIGNY	CANALISATION
15/02/2021	3 AUGUSTE RENOIR	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
16/02/2021	IMPASSE DE LA RENARDE	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
17/02/2021	3 RUE DU JASMIN	GRIGNY	CANALISATION
18/02/2021	8 RUE PIERRE MARCILLE	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
18/02/2021	18 BVD ARAGO	RIS-ORANGIS	CANALISATION
23/02/2021	3 RUE DE TOULOUSE DE LAUTRE	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
03/03/2021	7 RUE DE LA FONTAINE	RIS-ORANGIS	CANALISATION
04/03/2021	ROUTE DE FONTAINEBLEAU	GRIGNY	BRANCHEMENT
09/03/2021	3 ALLEE DES 3 ARBRES	GRIGNY	BRANCHEMENT
10/03/2021	8 RUE DU CLOS	RIS-ORANGIS	CANALISATION
16/03/2021	24 RUE DE L EGLANTIER	LISSES	BRANCHEMENT
19/03/2021	2 RUE DES LACS	GRIGNY	BRANCHEMENT
01/04/2021	28 CH DE LA JOUTE	LISSES	BRANCHEMENT
06/04/2021	5 RUE DE LA FUTAIE	LISSES	BRANCHEMENT
06/04/2021	1 ALLEE DE L INSTRUMENT	GRIGNY	BRANCHEMENT
09/04/2021	MAIL DE L ILE DE France	LISSES	CANALISATION
13/04/2021	2 FREDERIC CHOPIN	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
14/04/2021	AVENUE NOWY TARG	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
15/04/2021	1 RUE DES DHALIAS	RIS-ORANGIS	ACCESSOIRE
19/04/2021	RUE MONTESPAN	EVRY-COURCOURONNES	ACCESSOIRE
21/04/2021	1 SQUARE BEDANE	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
22/04/2021	2 VILLA ROSERAIE	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
30/04/2021	6 RUE AUGUSTE RENOIR	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
03/05/2021	12 SQUARE GUYNEMER	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
18/05/2021	21 SQUARE DE LA QUEUE DE BO	BONDOUFLE	CANALISATION
20/05/2021	13 RUE DE LA COULEE VERTE	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
26/05/2021	CHEMIN DE LA JOUTE	LISSES	BRANCHEMENT
31/05/2021	15 RUE GUSTAVE EIFFEL	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
28/06/2021	15 PLACE DES QUINCONCES	GRIGNY	CANALISATION
07/07/2021	203 IMPASSE DESAIX	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
16/07/2021	44 RUE PASTEUR	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
29/07/2021	ROND POINT DRAVEIL	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
05/08/2021	10 AVENUE DU ROUSSILLON	VILLABE	BRANCHEMENT

Date	Adresse	Commune	
09/08/2021	MAIL ILE DE France	LISSES	BRANCHEMENT
13/08/2021	2 ALLEE JACQUES BOSSUET	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
17/08/2021	3 RUE DU LUNAIN	LISSES	BRANCHEMENT
23/08/2021	17 AVE DU BOIS DE PLACE	LISSES	BRANCHEMENT
23/08/2021	1 RUE DES COQUELICOTS	EVRY-COURCOURONNES	BRANCHEMENT
27/08/2021	3 ALLEE DU DISQUES	GRIGNY	BRANCHEMENT
30/08/2021	7 RUE DE LA FONTAINE	GRIGNY	BRANCHEMENT
06/09/2021	1 RUE DES LINOTTES	VILLABE	BRANCHEMENT
10/09/2021	ALLEE DES HAUBANS	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
16/09/2021	40 RUE ALEXIS REVENAZ	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
30/09/2021	15 PLACE AUX HERBES	GRIGNY	CANALISATION
07/10/2021	6 ROUTE DE GRIGNY	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
11/10/2021	RUE DU CENTRE	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
12/10/2021	RUE DE LA GRANDE BORNE	GRIGNY	BRANCHEMENT
13/10/2021	6 SQUARE DU COLONEL ROZANO	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
13/10/2021	5 SQUARE DE LA BUTTE	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
14/10/2021	21 RUE DES TROIS PARTS	BONDOUFLE	CANALISATION
20/10/2021	15 RUE EUGENE MAINTENANT	LISSES	CANALISATION
22/10/2021	COTE MOULIN GALANT	VILLABE	CANALISATION
09/11/2021	RESIDENCE DE LA THEUILLERIE	RIS-ORANGIS	CANALISATION
12/11/2021	22 RUE DES COURTES EPLUCHES	VILLABE	BRANCHEMENT
15/11/2021	14 RUE DE LA SENTE DES BORDS	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
19/11/2021	RUE MADELEINE PERRINOT	BONDOUFLE	BRANCHEMENT
23/11/2021	23 RUE DU CLOSEAU	GRIGNY	CANALISATION
25/11/2021	31 RUE D'ALSACE	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
25/11/2021	ROUTE DE VILLOISON	VILLABE	CANALISATION
26/11/2021	1 BIS RUE DES PRES	VILLABE	BRANCHEMENT
29/11/2021	68 RUE ANDROMEDE	VILLABE	BRANCHEMENT
29/11/2021	4 RUE DES GENETS	LISSES	BRANCHEMENT
30/11/2021	36 RUE GABRIEL PERI	GRIGNY	CANALISATION
01/12/2021	RUE FRANCOIS MAURIAC - LA PA	EVRY-COURCOURONNES	CANALISATION
01/12/2021	38 RUE GABRIEL PERI	GRIGNY	CANALISATION
03/12/2021	9 RUE DU RAVIN	GRIGNY	BRANCHEMENT
04/12/2021	38 RUE GABRIEL PERI	GRIGNY	CANALISATION
06/12/2021	26 RUE DU BEL AIR	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
09/12/2021	9 RUE DES PYRENEES	LISSES	BRANCHEMENT
09/12/2021	48 RUE DE LA LIBERATION	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
10/12/2021	15 RUE PASTEUR	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT
20/12/2021	3 ALLEE DE LA BIEVRE	LISSES	BRANCHEMENT
20/12/2021	RUE PARALLELE A LA RUE JOSE	BONDOUFLE	CANALISATION
20/12/2021	24 RUE DE LA MARQUISE	RIS-ORANGIS	CANALISATION
20/12/2021	3 COURS PYTHAGORES	GRIGNY	CANALISATION
21/12/2021	5 SQUARE GEORGES GUYNEMER	BONDOUFLE	CANALISATION
23/12/2021	ALLEE JEAN WIENER	RIS-ORANGIS	CANALISATION
24/12/2021	33 RUE VASCO DE GAMA	LISSES	BRANCHEMENT
24/12/2021	10 COUR DE PYTHAGORE	GRIGNY	BRANCHEMENT
30/12/2021	28 RUE DES COLIBRIS	RIS-ORANGIS	BRANCHEMENT

Liste des branchements neufs

Commune	Adresse
BONDOUFLE	12 RUE CHARLES DE GAULLE
BONDOUFLE	C4 EST 7 RUE DU GRAND NOYER
BONDOUFLE	RUE DE LA LIBERATION
EVRY-COURCOURONNES	26 B ROUTE DE VERSAILLES
EVRY-COURCOURONNES	28 ROUTE DE VERSAILLES
EVRY-COURCOURONNES	30 ROUTE DE VERSAILLES
EVRY-COURCOURONNES	11 RUE DE SEINE
EVRY-COURCOURONNES	16 RUE JEAN GIONO
EVRY-COURCOURONNES	25 RUE HENRI DESBRUERES
EVRY-COURCOURONNES	2 IMPASSE DU TELEGRAPHE
EVRY-COURCOURONNES	39 BOULEVARD DECAUVILLE
EVRY-COURCOURONNES	4 ALLEE JEAN HAMBURGER
EVRY-COURCOURONNES	5 RUE ANDRE LALANDE
EVRY-COURCOURONNES	ANGLE COQUIBUS 2 COURS MONSEIGNEUR ROMERO
EVRY-COURCOURONNES	ANGLE LALANDE BOULEVARD FRANCOIS MITTERRAND
EVRY-COURCOURONNES	ANGLE RUE PIERRE MAUROY BOULEVARD DE L'YERRES
EVRY-COURCOURONNES	BD 198 BOULEVARD DES CHAMPS ELYSEES
EVRY-COURCOURONNES	FACE RUE DE L'ESSONNE 22 BOULEVARD LOUISE MICHEL
EVRY-COURCOURONNES	RUE DE L'ABBE GREGOIRE
EVRY-COURCOURONNES	RUE GEORGES SAND
GRIGNY	18 B RUE GUY MOQUET
GRIGNY	18 RUE GUY MOQUET
GRIGNY	5 CHEMIN DES GATINOIS
GRIGNY	60 RUE DU 8 MAI 1945
GRIGNY	ANGLE RUE LABBE GREGOIRE RUE CONDORCET
GRIGNY	ZAC DU CENTRE VILLE LOT D3 D4 RUE SAINT EXUPERY
LISSES	24 RUE PAUL BOUCHARD
LISSES	48 RUE EUGENE MAINTENANT
LISSES	7 MAIL DE L'ILE DE FRANCE
LISSES	RUE PAUL BOUCHARD
RIS ORANGIS	15 AVENUE DES MARRONNIERS
RIS ORANGIS	20 RUE CAMILLE FLAMMARION
RIS ORANGIS	22 RUE DU PROGRES
RIS ORANGIS	2 RUE MARCELLIN BERTHELOT
RIS ORANGIS	33 RUE JEAN JAURES
RIS ORANGIS	35 RUE JEAN JAURES
RIS ORANGIS	4 RUE DU PROGRES
RIS ORANGIS	50 RUE EDOUARD BRANLY
RIS ORANGIS	71 B RUE DU BEL AIR
RIS ORANGIS	7 B RUE MARCELLIN BERTHELOT
RIS ORANGIS	7 C RUE MARCELLIN BERTHELOT
RIS ORANGIS	7 E RUE MARCELLIN BERTHELOT
RIS ORANGIS	7 H RUE MARCELLIN BERTHELOT
RIS ORANGIS	7 L RUE MARCELLIN BERTHELOT
RIS ORANGIS	RUE EUGENE FREYSSINET
VILLABE	10 B RUE CLAUDE MOUCHEL
VILLABE	20 RUE DES LINOTTES
VILLABE	6 CHEMIN DE LA CROIX DES 4 CHEMINS
VILLABE	9 SENTIER DE L ORMETEAU

Qualité de l'eau distribuée à EVRY-COURCOURONNES

Sauf Snecma

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
<p>2021</p> <p>L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physicochimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.</p>	<p>A : Eau de Bonne qualité</p> <p>B : Eau sans risque pour la santé, ayant fait l'objet de non-conformités limitées.</p> <p>C : Eau de qualité insuffisante, ayant pu faire l'objet de limitations de consommation.</p> <p>D : Eau de mauvaise qualité, ayant pu faire l'objet d'interdictions de consommation.</p>

Historique de l'indicateur global de qualité : 2020=A

L'indicateur global de qualité prend en compte les 20 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux contaminations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Paramètres principaux	Indicateur de qualité	Détails des résultats d'analyses pour l'année 2021
BACTERIOLOGIE		
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	A	Nombre de contrôles : 217 Tous les contrôles sont conformes.
NITRATES		
Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : 50 mg/l	A	Nombre de contrôles : 52 Moyenne : 22,4 mg/L Maximum : 32,0 mg/L
FLUOR		
Élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : 1,5 mg/l <i>Le fluor joue un rôle dans la prévention des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire, il convient de consulter un professionnel de santé.</i>	A	Nombre de contrôles : 4 Moyenne : 0,06 mg/L Maximum : 0,06 mg/L
PESTICIDES		
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. Limites de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance ; 0,03 µg/l pour aldrine, dieldrine et heptachlore époxy ; 0,5 µg/l toutes substances confondues.	A	Nombre de contrôles : 4 Valeur maximale pour toutes les molécules analysées : 0,021 µg/L Molécule à l'origine de maximum : méthaldéhyde
DURETE		
Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité pour ce paramètre.	Pas d'indicateur de qualité en l'absence de limite de qualité	Nombre de contrôles : 52 Moyenne : 23,1 °f Maximum : 31,3 °f Eau calcaire

Origine de l'eau

Mélange d'eaux d'origines souterraines et de rivières. Le réseau est alimenté par l'installation de traitement de :

TTP USINE DE MORSANG SEINE
qui traitent l'eau provenant de 4 captages(s).

La gestion est assurée par REGIE DE L'EAU GRAND PARIS SUD

Contrôles sanitaires réglementaires

L'Agence régionale de santé est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. En 2021 :
- 220 prélèvements physicochimiques
- 217 prélèvements bactériologiques ont été réalisés.
Une quarantaine de paramètres différents ont été analysés.

CONSEILS



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire ; de même, dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, lorsque l'eau a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau (Voir facture).

Si vous êtes intéressés pour faire analyser gratuitement l'eau de votre robinet, appelez la Délégation départementale.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eau-potable.santeparis.fr

ou sur : <https://www.iledefrance.ars.santeparis.fr/eau/0>

Voir aussi : <https://www.iledefrance.ars.santeparis.fr/eau/du-robinet-comment-informer-sur-la-qualite>